



Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM)

Siège social : 10 Rue des Gaudines – 78100 Saint Germain en Laye
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM)

Siège social : 10 Rue des Gaudines – 78100 Saint Germain en Laye
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres du Conseil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre secrétaire général, le 20 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Application du règlement de Autorité des Normes Comptables 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le règlement ANC 2018-06 est applicable aux exercices comptables ouverts à compter du 01 janvier 2020. L'Association Internationale de Signalisation Maritime a choisi la mise en œuvre anticipée de ce nouveau règlement pour l'exercice comptable ouvert le 01/01/2019 comme le règlement ANC 2018-06 le permet. Les conséquences de ce changement de méthodes comptables sont décrites dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe 2.3.4 Changement de méthode.

Nos travaux ont consisté à examiner la correcte traduction comptable des dispositions du nouveau règlement et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Secrétaire Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration et à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétaire Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 mai 2020

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Martineau', written over a horizontal line.

Sébastien MARTINEAU

Associé

Association Internationale de Signalisation Maritime

* Mission de Présentation - Voir le rapport

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent		
		Montant brut	Dépréciation	Montant net			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	133 793	108 424	25 368	44 094	
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	1 333 793	108 424	25 368	44 094	
		Immobilisations corporelles	Terrains	240 552	30 000	210 552	240 551
			Constructions	1 167 139	236 348	930 791	957 537
	Inst. techniques, mat.out.industriels		291 785	128 915	162 870	177 458	
	Autres immobilisations corporelles		1 588 377	922 184	666 193	748 829	
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	TOTAL	3 287 852	1 317 447	1 970 405	2 124 375		
	Immobilisations financières	Participations					
		Créances rattachées à des participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts	2 730		2 730	7 730	
	Autres immobilisations financières	10 178		10 178	9 417		
	TOTAL	12 908		12 908	17 147		
	Total I	3 434 553	1 424 871	2 008 681	2 185 620		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production biens et services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
		TOTAL					
		Avances et acomptes versés sur commande					
		Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	943 487		943 487	1 425 345
	Créances reçues par legs ou donation						
	Autres créances		2 221		2 221	23 884	
	TOTAL	945 708		945 708	1 449 229		
	Divers	Valeurs mobilières de placement					
		Instruments de trésorerie					
		Disponibilités	5 558 925		5 558 925	2 408 892	
		Charges constatées d'avance	11 815		11 815	55 100	
	Total II	4 382 446		4 382 446	3 953 287		
	Frais d'émission d'emprunt (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion - Actif (V)						
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	7 816 999	1 425 871	6 391 128	6 138 908		

Association Internationale de Signalisation Maritime

* Mission de Présentation - Voir le rapport

		Passif (avant répartition)	Exercice	Exercice précédent	
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires	3 131 652		
		Fonds propres complémentaires			
		Fonds propres sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv., biens renouvelables)		2 951 653	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise			
		Fonds propres statutaires			
		Fonds propres complémentaires			
		Apports			
		Legs et donations			
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
		Ecarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
		Réserves pour projet de l'entité			
		Réserves			
		Autres			
		Report à nouveau	-568 730		
	Excédent ou déficit de l'exercice	180 147		179 998	
	Situation nette	2 743 068		3 131 652	
Autres fonds	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	720 719		752 308	
	Provisions réglementées				
	Droits des propriétaires (commodat)				
	Total (I)	3 463 787		3 883 960	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	272 073		11 345	
	Total fonds reportés et dédiés (II)	272 073		11 345	
Provisions	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	746 447		652 465	
	Total provisions (III)	746 447		652 465	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers (3)				
	Avances et acomptes reçus (1)				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 987		90 481	
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	389 345		219 218	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 353		468 237	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	1 444 135		813 200	
	Total (IV)	1 908 820		1 591 138	
	Écart de conversion passif IV				
	Total du passif (I+II+III+IV)	6 391 128		6 138 908	
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an				
	Dettes sauf (1) à moins d'un an				
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
	(3) Dont emprunts participatifs				

Association Internationale de Signalisation Maritime

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	2 344 368	
	Ventes de biens et services		2 569 608
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>	13 365	
	Ventes de prestations <i>dont parrainages</i>	85 438	
	Ventes de marchandises	85 155	
	Production vendue		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Subvention d'exploitation		922 265
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 052 566	
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	140 632	136 815	
Utilisations des fonds dédiés	437		
Autres produits	372	93 144	
	Total des produits d'exploitation I	3 637 178	3 721 830
Charges d'exploitation	Marchandises Achats Variation de stocks	8 106	14 284
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	1 165 833	1 812 954
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	156 982	119 279
	Salaires et traitements	1 050 427	804 218
	Charges sociales	559 211	454 129
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	192 958	216 905
	Dotations aux provisions	93 981	300 061
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés	261 165	
	Autres charges	609	157 470
		Total des charges d'exploitation II	3 489 272
Résultat d'exploitation (I-II)		147 906	-157 472
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		17 222
	Autres intérêts et produits assimilés	14 693	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		155
	Différences positives de change	3 130	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers V	17 823	17 377
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	588	361
	Intérêts et charges assimilées	3 602	2 610
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	4 190	2 971
Résultat financier (V-VI)		13 633	14 406
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		161 539	-143 066

Association Internationale de Signalisation Maritime

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		299 802
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 589	31 589
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	31 589	331 391
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 350
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 917	3 167
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VII	19 672	4 517
Résultat exceptionnel (VI-VI)		19 672	326 874
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)		1 064	1 250
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			8 785
Engagements à réaliser sur ressources affectées			11 345
Total des produits (I+III+V)		3 686 590	4 079 385
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 506 444	3 899 386
Excédent ou déficit		180 147	179 998
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature		1 435 680	
Dons en nature			
Total contributions volontaires en nature		1 435 680	
Charges			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		1 435 680	
Personnel bénévole			
Total des contributions volontaires en nature		1 435 680	



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Internationale de Signalisation Maritime

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Montants exprimés en Euros

Ce rapport contient 16 pages
Les annexes comprennent 2 pages

Table des matières

1	Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité	1
2	Faits majeurs de l'exercice	2
2.1	Evénements principaux de l'exercice	2
2.2	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	2
2.3	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.3.1	Présentation des comptes	2
2.3.2	Méthode générale	2
2.3.3	Changement de méthode d'évaluation	3
2.3.4	Changement de méthode de présentation	3
3	Informations relatives au bilan	5
3.1	Actif	5
3.1.1	Tableau des immobilisations	5
3.1.2	Tableau des amortissements	5
3.1.3	Immobilisations incorporelles	5
3.1.4	Immobilisations corporelles	5
3.1.5	Immobilisations financières	6
3.1.6	Créances	7
3.1.7	Créances douteuses	7
3.1.8	Produits à recevoir	7
3.1.9	Valeurs mobilières de placement	8
3.1.10	Charges constatées d'avance	8
3.2	Passif	8
3.2.1	Fonds associatifs	8
3.2.2	Provisions pour risques et charges	8
3.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	9
3.2.4	Etat des dettes	9
3.2.5	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	10
3.2.6	Produits constatés d'avance	10
4	Informations relatives au compte de résultat	11
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	11
4.2	Produits financiers	11
4.3	Ventilation de l'effectif moyen	11



5	Autres informations	12
5.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	12
5.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	12
5.3	Honoraires du commissaire aux comptes	13
5.4	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	13
5.5	Engagements hors bilan	13

1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Le but de l'AIMS est de veiller à ce que les mouvements des navires soient sûrs, économiques et efficaces, par l'amélioration et l'harmonisation des aides à la navigation maritime mondiales.

Le périmètre de l'activité est international.

Pour atteindre ce but, L'AIMS :

- Elabore une coopération internationale ;
- Rassemble et diffuse des informations sur les activités des membres ;
- Rédige et publie des normes, recommandations, guides, manuels et tous autres documents nécessaires ;
- Constitue des commissions, groupes de travail ou autres entités nécessaires à l'étude de questions spécifiques et ;
- Organise des conférences, symposiums, séminaires, ateliers ou autres manifestations en rapport avec ses travaux.

Depuis sa création en 2012, l'académie mondiale de l'AIMS contribue au renforcement des capacités par la formation du personnel responsable des aides à la navigation maritime.

L'AIMS est principalement financée par des contributions, des subventions et des dons tels que prévus par la loi.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 *Événements principaux de l'exercice*

Néant.

2.2 *Événements postérieurs à la clôture de l'exercice*

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- Mise en place de procédures de télétravail pour l'ensemble du personnel.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Cette pandémie et cette réorganisation ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'association.

2.3 *Principes, règles et méthodes comptables*

2.3.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

2.3.2 *Méthode générale*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les financements octroyés par l'association sont comptabilisés sur la base du budget voté, ajusté des demandes de financements réelles.

2.3.3 Changement de méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3.4 Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, le changement suivant est appliqué rétrospectivement :

- Les cotisations sont désormais comptabilisées à l'encaissement conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06. Ce changement conduit aux retraitements suivants :
- Retraitement des créances relatives aux cotisations pour 812 K€ avec pour contrepartie un compte de report à nouveau ;
- Retraitement des dépréciations pour créances douteuses concernant les cotisations pour 243 K€ avec pour contrepartie un compte de report à nouveau.



Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants :

	Montant (K€)
Report à nouveau au 31 décembre 2018	0
Retraitement des cotisations	
Créances sur cotisations des membres	-812
Créances douteuses sur cotisations des membres	243
Impact du changement de méthode déterminé à l'ouverture et imputé en report à nouveau	-569
Report à nouveau à l'ouverture au 1er janvier 2019	-569

Si cette méthode avait été appliqué au cours de l'exercice 2018, les produits de cotisations se seraient élevés à 2 064 K€ contre 2 442 K€ et les créances usagers à 857 K€ contre 1 425 K€.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint.

3.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

3.1.3.1 Principaux mouvements

Les principales variations de l'exercice concernent la mise au rebut de logiciels.

3.1.3.2 Méthode d'amortissement

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

- Les logiciels et le site internet sont amortis sur 3 à 5 ans.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

3.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à des achats de matériel de bureau et de matériel informatique.

Association Internationale de Signalisation Maritime

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	140 979		7 186		133 792
	Total II	140 979		7 186		133 792
Immobilisations corporelles	Terrains	240 551				240 551
	Constructions	1 167 138				1 167 138
	Install. techn., matériel, outillage	291 784				291 784
	Install.générales, ag. am. divers	1 054 523				1 054 523
	Matériel de transport	19 337				19 337
	Mat. bur. et informatique, mobilier	504 634	21 232	11 351		514 515
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	3 277 971	21 232	11 351		3 287 852
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immob. financières	17 147	2 203	6 442		12 907
	Total IV	17 147	2 203	6 442		12 907
Total général (I+II+III+IV)		3 436 097	23 435	24 980		3 434 552

Association Internationale de Signalisation Maritime

Amortissements		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	96 884	18 067	6 527		108 424
	Total II	96 884	18 067	6 527		108 424
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions	209 601	26 747			236 348
	Install. techn., matériel, outillage	114 325	14 589			128 915
	Install. générales, ag. am. divers	463 769	76 894	3 878		536 784
	Matériel de transport	19 337				19 337
	Mat bur. et informatique, mobilier	316 559	55 953	6 451		366 061
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	1 123 593	174 184	10 330		1 287 446
Total général (I+II+III)		1 220 477	192 251	16 857		1 395 871

3.1.4.2 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Gros-œuvre : 60 ans,
- Façade étanchéité : 30 ans,
- IGT : 20 ans,
- Agencements et installations : 10 à 20 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 5 ans,
- Electroménagers : 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Installations téléphone : 10 ans.

3.1.4.3 Dépréciations

La dépréciation concernant l'agencement des immobilisations pour 30 000 € a été maintenue au cours de l'exercice.

3.1.5 Immobilisations financières

3.1.5.1 Immobilisations financières

Types d'immobilisation	Montant net	
	31/12/2019	31/12/2018
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Prêts	2 730	7 730
Autres immobilisations financières	10 177	9 417

3.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Avances et acomptes versés			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	943 487	943 487	
Autres créances	2 172	2 172	
Charges constatées d'avance	77 815	77 815	
Total	1 023 474	1 023 474	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

3.1.7 Créances douteuses

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Cette provision est calculée sur les créances présentant une antériorité supérieure à un an.

Au 31 décembre 2019, la provision s'élevait à 0 € contre 243 611 € l'année précédente en raison du changement de méthode présenté au paragraphe 2.3.4

3.1.8 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 4 967 € et correspondent aux intérêts courus sur livrets et CAT.

3.1.9 Valeurs mobilières de placement

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il apparaît une perte probable sur les placements financiers.

Les sommes collectées auprès des membres ne donnent pas lieu, en règle générale, à un décaissement immédiat. Elles sont donc placées sur les supports suivants :

- Compte à terme,
- Livret A,
- Compte sur livret.

3.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 77 815 € au 31 décembre 2019. Elles correspondent à des charges d'exploitation.

3.2 Passif

3.2.1 Fonds associatifs

Libellés	31/12/2018	Changement de méthode	Débit	Crédit	31/12/2019
Fonds associatifs	2 951 653			179 998	3 131 651
Réserves					
Report à nouveau		- 568 730			-568 730
Subventions d'investissements					
Résultat exercice précédent	179 998		179 998		
Résultat exercice				180 146	180 146
Total	3 131 651	- 568 730	179 998	360 144	2 743 067

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Provision pour pensions	212 853	23 738		236 592
Provisions pour charges	439 613	70 243		509 856
Total	652 466	93 981		746 446

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour indemnités de départ. Une provision pour indemnité de départ est calculée pour l'ensemble du personnel (sauf clause contraire prévue au contrat de travail). Cette provision est fonction de l'ancienneté et correspond à 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté.

Au 31 décembre 2019, le montant des provisions s'élève à 746 446 € au titre des indemnités et des charges sociales.

3.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 236 592 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'une actualisation au taux de 1,7%.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

3.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	62 987	62 987		
Dettes fiscales et sociales	389 345	389 345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 304	12 304		
Produits constatés d'avance	1 444 135	1 444 135		
Total	1 908 771	1 908 771		

3.2.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Nature du projet et caractéristiques	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés Malaisie	2 527	437		2 089
Fonds dédiés WWA	8 818		261 165	269 983
Total	11 345	437	261 165	272 510

3.2.5.1 Charges à payer

Charges à payer	Montants en €
Factures non parvenues	30 566
Dettes fiscales et sociales (correspondant à la provision pour congés payés)	124 284
Autres dettes fiscales et sociales	141 134
Total	295 984

3.2.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 444 135 € et correspondent principalement à des aides financières reçues pour l'exercice 2020 et aux cotisations des membres 2020. En effet, l'appel aux cotisations de 2020 est réalisé en 2019. La société enregistre en produits constatés d'avance les encaissements de ces cotisations reçues sur 2019.

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Montants en K€	2019
Cotisations	2 344 368
Prestations diverses	98 802
Aides financières reçues	0
Reprises de provisions	140 632
Autres produits	1 005 293
Total	3 636 740

4.2 Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 17 822 € au 31 décembre 2019 et correspondent aux rémunérations des comptes sur livret, des CAT et des gains de change.

4.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Dirigeants		
Cadres	6	
Employés	6	
Total	12	

5 Autres informations

5.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

5.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

Afin de réaliser son activité, l'association bénéficie de contributions volontaires en nature consistant en la participation de différents experts internationaux aux collèges mis en place au sein de l'association et la prise en charge des frais de déplacement de ces experts par les membres de l'association.

L'association a mis en place un dispositif de recensement de ces contributions basé sur le nombre de jours de colloques et le nombre de participants. Afin de valoriser ces contributions, des coûts forfaitaires d'accueil et d'honoraires ont été estimés. Ils s'élèvent à 130 € par jour et par personne concernant les coûts d'accueil (frais d'hébergement et de restauration notamment) et à 350 € par jour et par personne concernant les honoraires.

Le tableau ci-dessous fournit la liste des réunions de travail organisées en 2019 à l'AIMS :

Réunions au siège de l'AIMS	Nombre d'experts	Nbre de jours	Estimation du coût d'accueil *	Estimation des honoraires **	Total
ENG 9	76	5	49 400 €	133 000 €	182 400 €
ENG 10	82	5	53 300 €	143 500 €	196 800 €
ARM 9	59	5	38 350 €	103 250 €	141 600 €
ARM 10	79	5	51 350 €	138 250 €	189 600 €
VTS 47	94	5	61 100 €	164 500 €	225 600 €
ENAV 24	91	5	59 150 €	159 250 €	218 400 €
PAP 37	13	2	3 380 €	9 100 €	12 480 €
PAP 38	13	2	3 380 €	9 100 €	12 480 €
LAP 19	9	2	2 340 €	6 300 €	8 640 €
LAP 20	13	1	1 690 €	4 550 €	6 240 €
IMO Resolution A.857(20) seminar	77	2	20 020 €	53 900 €	73 920 €
Ranging Mode seminar	47	4	24 440 €	65 800 €	90 240 €
ENAV WG3 Intersessional meeting	27	5	17 550 €	47 250 €	64 800 €
Conference 2022 meeting	10	1	1 300 €	3 500 €	4 800 €
ENAV-VTS Symposium SC2 meeting	16	1	2 080 €	5 600 €	7 680 €
	706	50	388 830 €	1 046 850 €	1 435 680 €

* Le coût d'accueil (hôtel + repas) est calculé sur la base de 130€ par jour et par personne.

** L'estimation des honoraires est calculée sur la base de 350€ par jour et par expert.

Ainsi, en 2019, l'association a bénéficié de 50 journées de travail réalisé par des experts venus du monde entier. L'estimation de leurs honoraires s'élève à 1 046 850 € et l'estimation du coût d'accueil est évalué à 388 830 € ; soit un total de 1 435 680 € au total.

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	19 200 €
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Total	19 200 €

5.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

5.5 Engagements hors bilan

En contrepartie d'une subvention d'investissement reçue d'un million d'euros de la part de l'Etat français, l'association s'est engagée à maintenir son siège social en France pour une durée de 10 ans. Cet engagement court jusqu'en 2021.